

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
11 août 2025

Président de la séance : David PEYRAL

Secrétaire de la séance : Jean-Michel DELFAU

Présents : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Représentés : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et excusés : Christian URLI

Délibérations du conseil :

Modalités financières du transfert de la compétence eau potable au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Ally - Escorailles et transfert du résultat de clôture du budget annexe eau potable (N° DE_2025_50)

Résultat du vote : adoptée

Vote de crédits supplémentaires - Budget Général 2025 (N° DE_2025_51)

Résultat du vote : adoptée

Création de la micro-crèche : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) (N° DE_2025_52)

Résultat du vote : adoptée

Extension de la salle polyvalente de Tourniac - Avant-Projet-Sommaire (APS) (N° DE_2025_53)

Résultat du vote : adoptée

Décision de mise à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une partie de l'impasse d'Engenebroux (N° DE_2025_54)

Résultat du vote : adoptée

Décision de mise à l'enquête publique en régularisation d'une emprise sur le domaine public au bourg de Tourniac (N° DE_2025_55)

Résultat du vote : adoptée

Transfert d'une partie du bien de section « section de Longayroux » pour régularisation de l'impasse dénommée « Pic de l'Aiguille » au titre de l'intérêt général (N° DE_2025_56)

Résultat du vote : adoptée

Diverses sollicitations financières (N° DE_2025_57)

Résultat du vote : adoptée

Création d'un emploi territorial pour avancement de grade (N° DE_2025_58)

Résultat du vote : adoptée

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_50

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1): Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Modalités financières du transfert de la compétence eau potable au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Ally - Escorailles et transfert du résultat de clôture du budget annexe eau potable

VU l'arrêté préfectoral n°2025-0424 du 25 mars 2025 portant extension du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Ally – Escorailles aux communes de Barriac-les-Bosquets, Le Fau, Pleaux et Sainte-Eulalie ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération du syndicat en date du 28 mai 2025 par laquelle le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable d'Ally-Escorailles sollicite de la commune le transfert du résultat de clôture du budget annexe eau potable et s'engage à rembourser aux communes les admissions en non-valeur et créances éteintes constatées par les communes dans leur budget général au titre de l'eau afférentes à l'ancienne gestion communale, sous réserve du transfert des résultats de clôture ;

CONSIDERANT que le transfert de la compétence eau potable emporte la clôture du budget annexe communal et par conséquent la reprise du résultat de clôture dans le budget général de la commune ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture est composé d'un résultat d'exploitation et d'un résultat d'investissement ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture du budget annexe eau potable dépend du financement du service eau potable par les usagers conformément aux règles de financement des services publics industriels et commerciaux ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture constitue une source de financement du service syndical de demain ;

CONSIDERANT que le transfert du résultat de clôture constitue un élément du pacte politique actuel pour la mise en œuvre de ce transfert de compétence ;

CONSIDERANT que les restes à recouvrer associés à la gestion communale de l'eau ne sont pas transférés au Syndicat et que la commune devra prendre en charge les éventuelles admissions en non-valeur et créances éteintes depuis le budget général ;

ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'approuver le transfert audit Syndicat du résultat de clôture 2025, à compter du 1er avril 2025, validé par le Service de Gestion Comptable de Mauriac comme suit :

- Résultat de la section fonctionnement : 3 121,34 €
- Résultat de la section investissement : 39 293,54 €

Pour mémoire, les restes à réaliser sont transférés automatiquement pour les montants suivants :

- Restes à réaliser en dépenses : 39 293,54 €
- Restes à réaliser en recettes : 0

Article 2 : de solliciter le remboursement par le Syndicat des admissions en non-valeur et créances éteintes constatées par la commune dans le budget général au titre de l'eau afférentes à l'ancienne gestion communale, sous réserve du transfert des résultats de clôture.

Article 3 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification au Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Ally - Escorailles et au Préfet du Cantal.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_51

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget Général 2025

Monsieur le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains articles du Budget Général 2025 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Objet	Crédits supplémentaires dépenses		Crédits supplémentaires recettes	
	Chapitre/article	Sommes	Chapitre/article	Sommes
Autres	65888	3 121,34	-	-
Résultat reporté	-	-	002	3 121,34
Excédent fonct. Capitalisé	1068	39 293,54	-	-
Solde d'exécution sect. Inv.		-	001	39 293,54

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les crédits supplémentaires ci-dessus.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_52

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Création de la micro-crèche : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 novembre 2024 approuvant l'Avant-Projet-Définitif de l'aménagement de la micro-crèche pour un montant de travaux de 306 720 € H.T. ; dossier ayant servi de support à la demande de subvention DETR au titre de l'année 2025.

Il informe les élus des subventions obtenues :

- CAF 185 000 €
- MSA 30 000 €
- DETR 65 289 €

soit un total de 280 298 €, représentant 80 % du montant global de l'opération (travaux - honoraires de Maîtrise d'œuvre – missions) sur la base de l'APD.

Depuis, de nouvelles adaptations techniques ont été rendues nécessaires pour la prise en compte d'exigences en matière d'accueil de Petite Enfance et de prescriptions sur le plan de l'urbanisme au regard de l'intérêt patrimonial du bâtiment ; lesquelles ont généré un surcoût et du retard dans la mise au point du Dossier de Consultation des Entreprises objet de la présente délibération.

La nouvelle estimation des travaux, détaillée en annexe, s'établit désormais comme suit :

- Version de base 353 083,29 € H.T.
- Option 18 450,00 € H.T.
- Option..... 9 625,00 € H.T.
- Total..... 381 158,29 € H.T.

Après avoir pris connaissance du projet dans sa version définitive et de son estimation, le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré :

- d'approuver le DCE et la nouvelle estimation des travaux ;

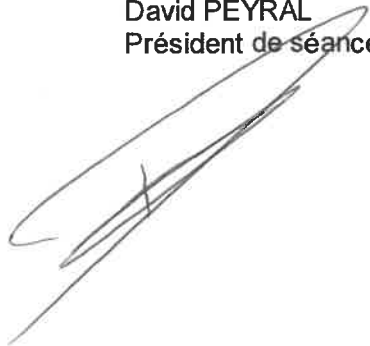
- de lancer la consultation des entreprises par Avis d'Appel Public à la Concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



CREATION D'UNE MICRO-CRECHE
ESTIMATION DCE

LOT n°	Désignation du LOT	BASE (HT)	OPTION N°1		OPTION N°2	
			Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
01	DEMOLITION GROS-ŒUVRE	107 480.90 €	Poutres HEA 260	3 600.00 €	Arrière-linteaux	1 000.00 €
02	CHARPENTE-COUVERTURE	5 935.24 €	Nettoyage toiture	1 850.00 €		
03	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	20 309.52 €	Révision des volets	3 500.00 €		
04	PLATRERIE-PEINTURE	65 138.10 €	Peinture éléments bois	5 000.00 €	Isolation laine de bois	8 625.00 €
05	MENUISERIES INTERIEURES	31 538.10 €				
06	SOLS DURS	11 054.76 €				
07	SOLS SOUPLES	6 280.95 €				
08	CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE	70 271.43 €	Rafraichissement des locaux	4 500.00 €		
09	ELECTRICITE	35 074.29 €				
TOTAUX		353 083.29 €		18 450.00 €		9 625.00 €
						381 158.29 €

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_53

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1): Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Extension de la salle polyvalente de Tourniac - Avant-Projet-Sommaire (APS)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mission de maîtrise d'œuvre confiée, par délibération du 17 avril 2024, à l'Atelier d'Architecture Nathalie FOURTET pour le projet d'extension de la salle polyvalente de Tourniac.

Afin de répondre aux besoins exprimés lors des rencontres avec les habitants et les associations locales de cette commune associée, l'Avant-Projet-Sommaire (APS) présenté prévoit une extension portant la surface utile de la salle de 56,45 m² à 77,33 m².

L'intervention consiste à ouvrir le mur existant afin d'agrandir l'espace principal, puis à construire une extension jusqu'au hangar existant. Cette extension permettra d'intégrer les locaux actuellement manquants :

- une zone de réchauffage adaptée aux besoins des traiteurs, comprenant les équipements nécessaires,
- un grand espace de rangement,
- un sanitaire accessible PMR.

Une entrée indépendante de la salle polyvalente sera créée à l'arrière du bâtiment.

Le choix d'aménager une zone de réchauffage (et non une cuisine professionnelle) permet de répondre aux besoins d'accueil de traiteurs tout en évitant les contraintes réglementaires spécifiques liées aux circuits propres/sales et aux normes de sécurité incendie applicables aux cuisines.

Ce projet vise à répondre ainsi à l'amélioration fonctionnelle de la salle, dans le respect des normes d'accessibilité et de sécurité.

Il indique que l'estimation des travaux au stade de l'APS s'établit à la somme de 204 500 € H.T. (245 400 € TTC).

Monsieur le Maire invite alors les élus à échanger sur l'aménagement proposé.

Considérant que le dimensionnement et la fonctionnalité du projet satisfait aux besoins de la commune associée de Tourniac, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-Projet-Sommaire des travaux d'extension de la salle polyvalente de Tourniac et son estimation,
- de poursuivre l'opération par l'élaboration de l'Avant-Projet-Détaillé qui servira de support à la demande de subvention au titre de la DETR 2026.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_54

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Décision de mise à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une partie de l'impasse d'Engenebroux

Monsieur le Maire expose qu'une partie de l'impasse d'Engenebroux (plan joint) ne présente aucune fonction de circulation et de desserte et peut faire l'objet d'une enquête publique préalable à son déclassement et à son aliénation éventuelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mettre à l'enquête publique cette partie de l'impasse d'Engenebroux ayant depuis longtemps cessé d'être affectée à l'usage du public.

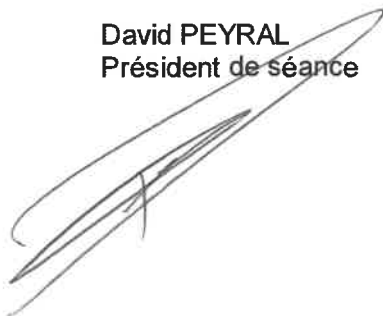
Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités réglementaires d'enquête, à la désignation du Commissaire Enquêteur et de signer tous documents afférents à cette procédure.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance

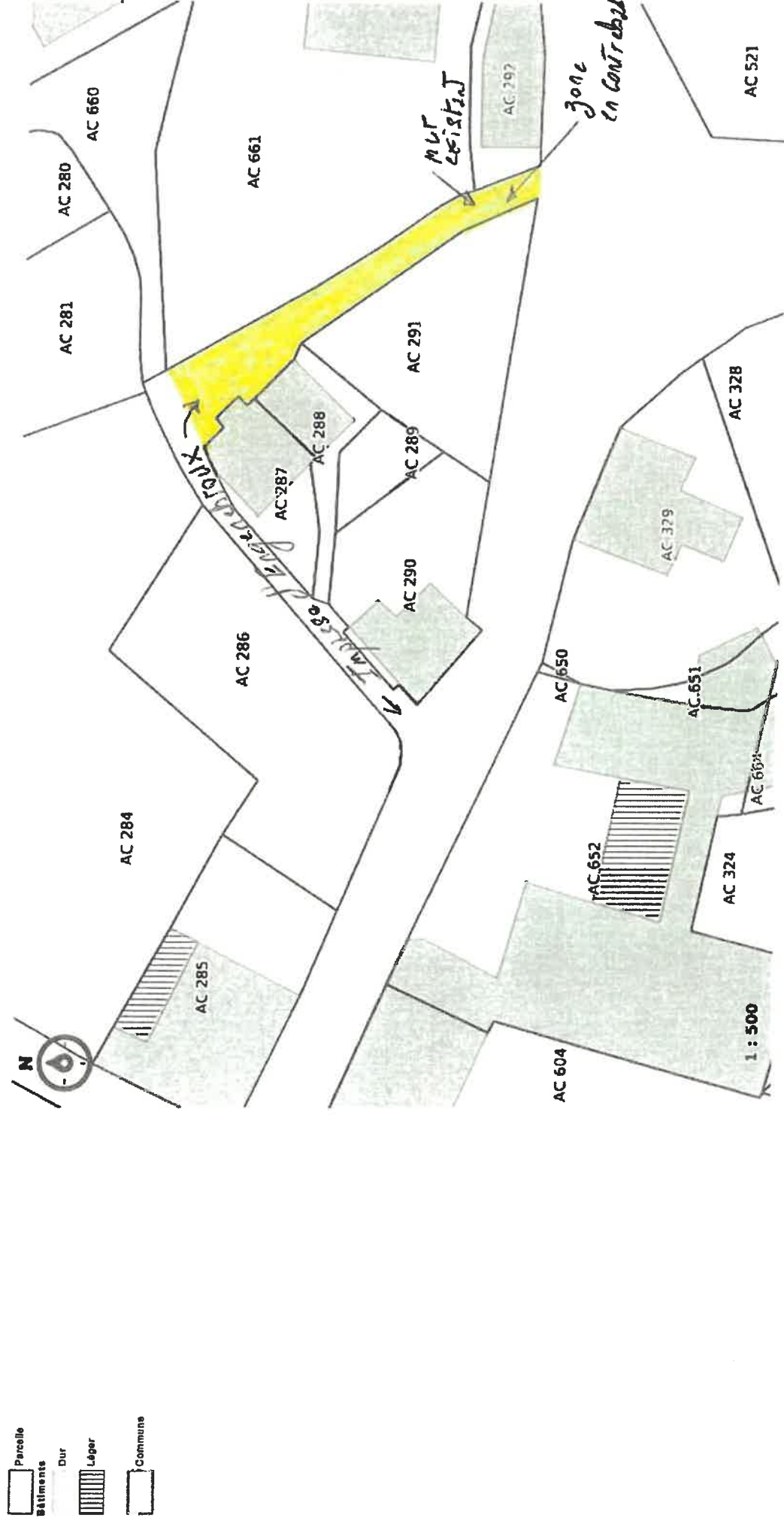


Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



Impasse d'Engenebroux

partie de l'impasse mise à l'enquête publique



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_55

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Décision de mise à l'enquête publique en régularisation d'une emprise sur le domaine public au bourg de Tourniac

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que la terrasse donnant accès à l'habitation de M. et Mme DELBOS Alain, est située sur le domaine public (plan joint).

M. et Mme DELBOS sollicitent la régularisation de cette emprise au regard de son occupation depuis l'acquisition en l'état de leur maison en 1978.

Monsieur le Maire propose alors de conduire la procédure réglementaire préalable au déclassement de cette partie du domaine public et à son aliénation au bénéfice de M. et Mme DELBOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à l'enquête publique cette régularisation d'emprise sur le domaine public au Bourg de Tourniac.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités réglementaires d'enquête, à la désignation du Commissaire Enquêteur et de signer tous documents afférents à cette procédure.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

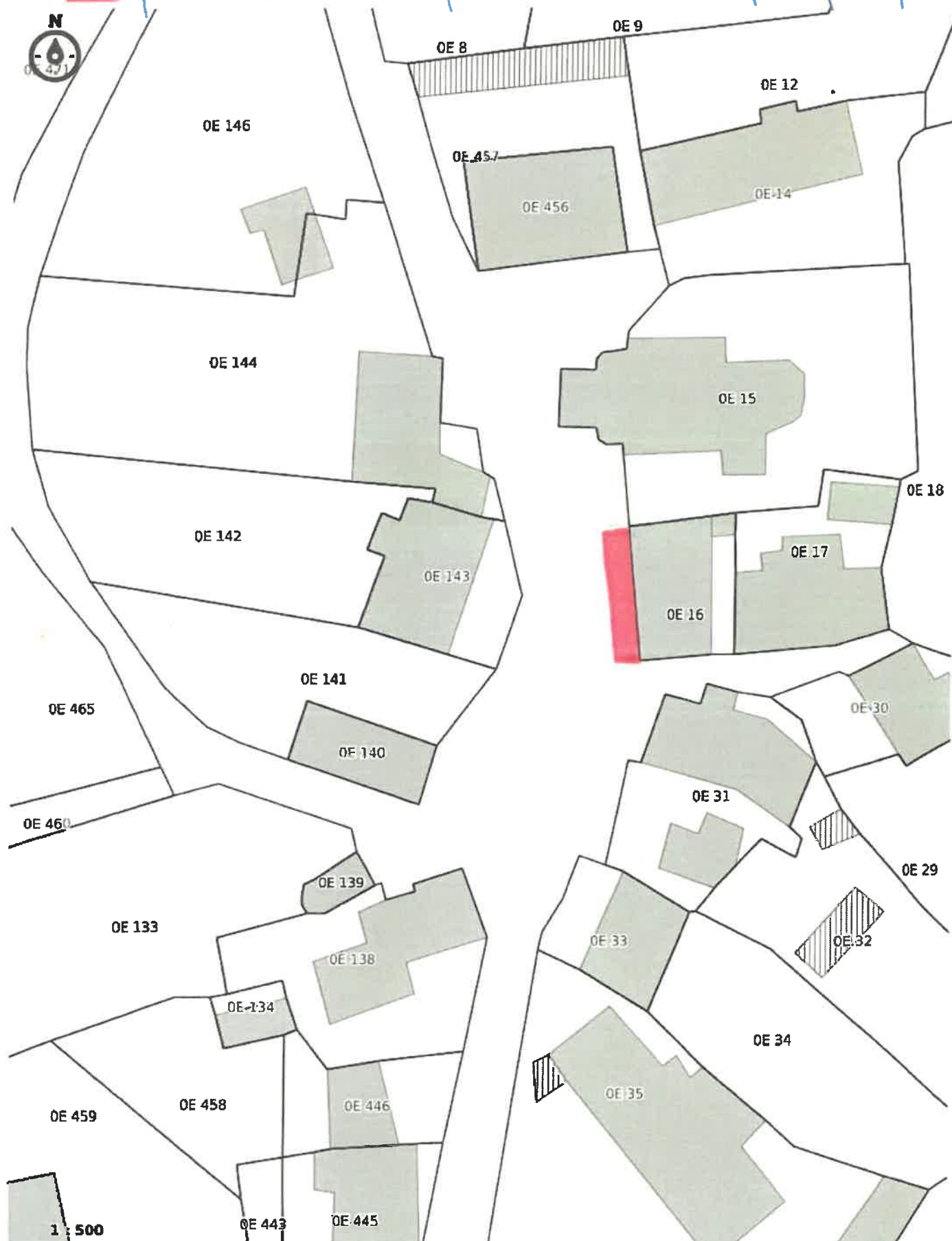
David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



Le Bourg - TOURNIAC

 partie du domaine public mise à l'enquête publique



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_56

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Transfert d'une partie du bien de section « section de Longayroux » pour régularisation de l'impasse dénommée « Pic de l'Aiguille » au titre de l'intérêt général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le tracé de l'impasse dénommée « Pic de l'Aiguille » à Longayroux, commune associée de Saint-Christophe-les-Gorges, est situé sur une partie du bien de section « section de Longayroux » cadastré 177 OG 189 (plan joint), entretenu par la commune.

Il conviendrait donc de régulariser cette situation afin de faciliter l'accès aux riverains et aux services d'incendie et de secours.

L'article L 2411-12-2 du CGCT prévoit :

« Le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section peut être prononcé par le représentant de l'Etat dans le département, à la demande du conseil municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général... »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- est favorable au projet du transfert d'une partie du bien de section « section de Longayroux » pour régularisation de l'impasse dénommée « Pic de l'Aiguille »,
- autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet d'une demande de transfert au titre de l'article L 2411-12-2 du CGCT,
- autorise Monsieur le Maire à faire procéder à l'insertion de la présente délibération dans un journal habilité à recevoir les annonces légales,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

 Impasse du "Pic de l'Aiguille" située sur une partie
du bien de section "pection de Longayroux" cadastré 177 09 189

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le 13 AOUT 2025

ID : 015-211501531-20250811-DE_2025_56-DE

S'LO



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_57

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Diverses sollicitations financières

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur le Maire décide -après en avoir délibéré- de voter les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- *Les Amis des Bêtes* (siège de l'association St-Christophe-les-Gorges) pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants : montant de l'attribution 1 000 € ;
- *Tennis de Table du Canton de Pleaux* : montant de l'attribution 868 €, correspondant à l'acquisition d'une table.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_58

Le onze août deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 août 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (1) : Agnès VEYRIERE représentée par Pierre OUVRIÉ

Absents et Excusés (1) : Christian URLI

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Création d'un emploi territorial pour avancement de grade

Vu la délibération du 15 novembre 2013 portant à 100 % le ratio des agents promus/promouvables au sein de la Collectivité ;

Considérant qu'il convient de favoriser le déroulement de carrière d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne et satisfaisant aux objectifs professionnels ;

le Conseil Municipal -sur proposition de son Président et après en avoir délibéré- décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi d'agent de maîtrise à temps complet (35h/semaine) :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de pourvoir l'emploi ainsi créé.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 11/08/2025

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

